

*Bibliothèque numérique*

medic@

**Horteloup, Paul. Eloge de M. le Dr  
Léon-Clément Voillemier**

*Paris, G. Masson, 1881.  
Cote : 90945 t. 34 n° 21*

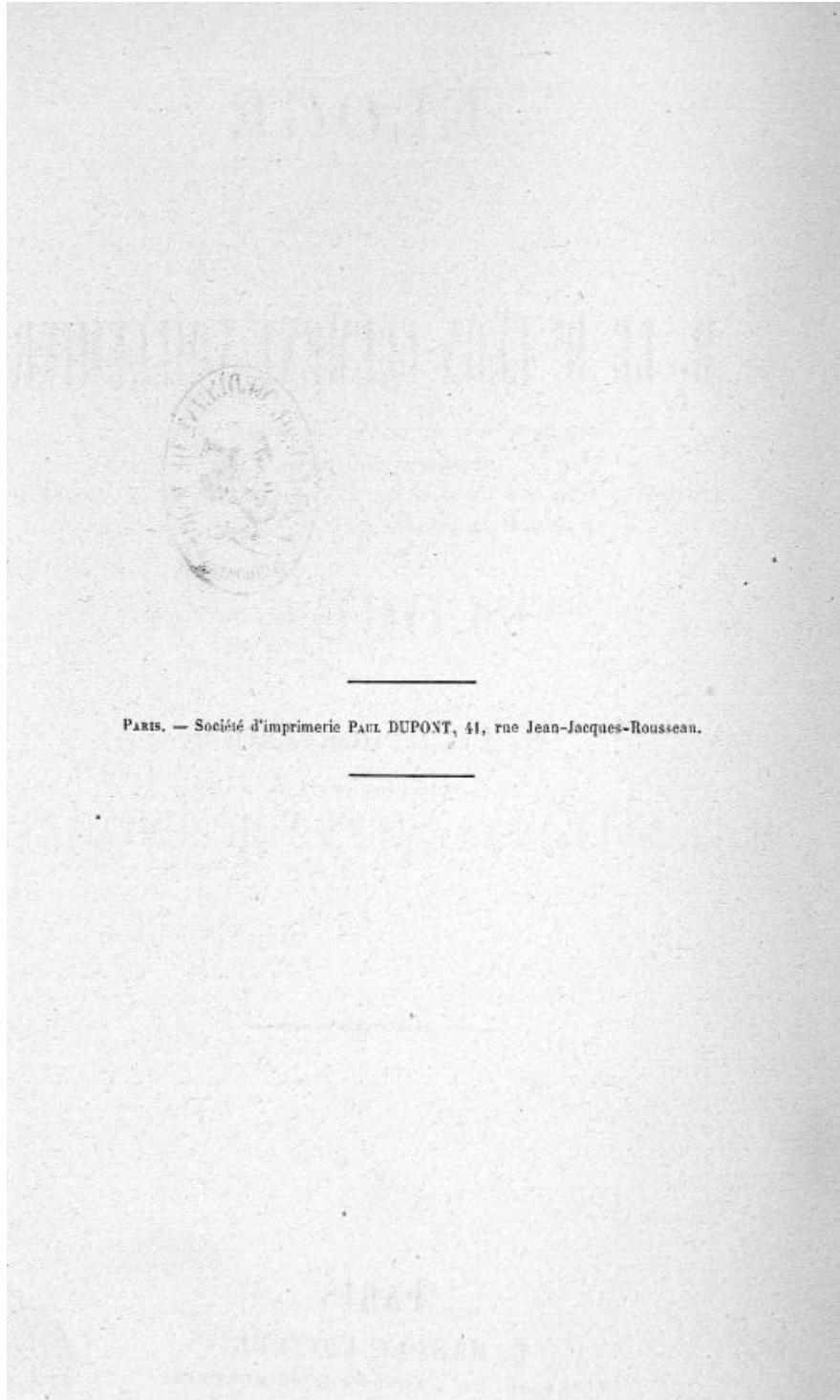
21

# ÉLOGE

DE

M. LE DR LÉON-CLÉMENT VOILLEMIER





PARIS. — Société d'imprimerie PAUL DUPONT, 41, rue Jean-Jacques-Rousseau.

# ÉLOGE

DE

## M. LE DR LÉON-CLÉMENT VOILLEMIER

MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE  
CHIRURGIEN DE L'HÔTEL-DIEU  
PROFESSEUR AGRÉGÉ A LA FACULTÉ DE MÉDECINE, MEMBRE DE L'ACADEMIE  
DE MÉDECINE, COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR



Prononcé à la Société de chirurgie

PAR

M. LE DR HORTELOUP

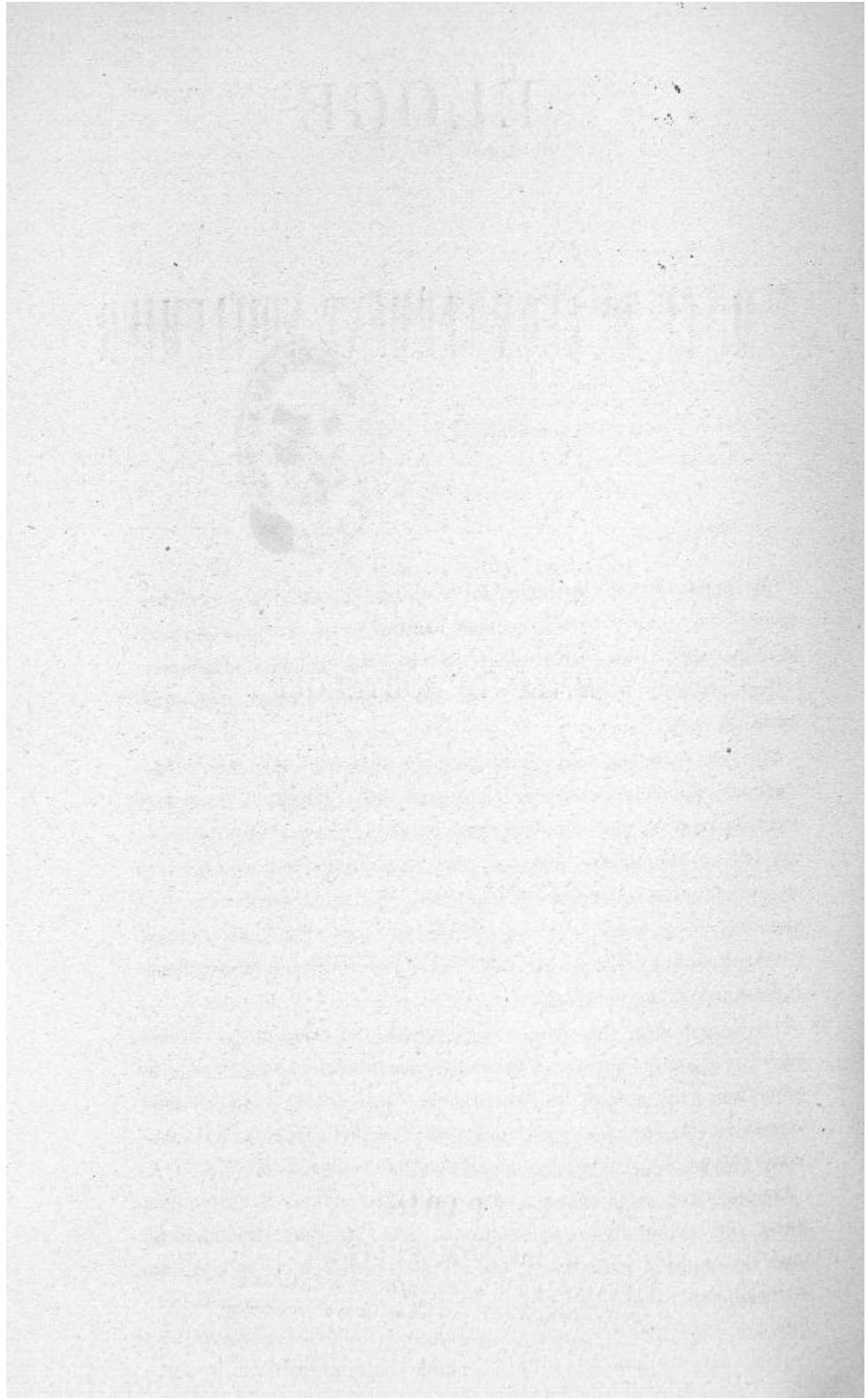
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

---

PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR  
LIBRAIRE DE L'ACADEMIE DE MÉDECINE  
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, EN FACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

—  
1884



# ÉLOGE

DE

## M. LE DR LÉON-CLÉMENT VOILLEMIER

MESSIEURS,

En prenant la parole, pour la première fois, comme secrétaire général dans une de nos séances annuelles, je ne puis éloigner de mon esprit cette pensée d'un de nos plus grands moralistes : « Les meilleurs livres sont ceux que chaque lecteur croit qu'il aurait pu faire. »

En effet, lorsque, simple auditeur, je venais écouter mes prédécesseurs vous retracer la vie, les travaux d'un collègue, d'un maître regretté, rien ne me semblait plus simple. Un style clair et précis, des appréciations savantes, des anecdotes bien choisies et surtout bien dites, donnaient à leurs notices un charme et une valeur dont le souvenir m'a cruellement fait sentir ma présomption d'avoir accepté l'honneur que vous avez bien voulu me faire en me confiant une tâche semblable.

Pardonnez-moi, Messieurs, ce sentiment de crainte, je ne suis pas le premier à qui vous l'avez entendu exprimer, mais, pour le surmonter, j'ai compté sur votre bienveillance, dont vous m'avez donné une grande preuve en m'élevant à un poste que je considérerai toujours comme un des grands honneurs de ma carrière.

Je dois, dans cette séance, vous entretenir d'un de nos collègues, sur lequel les appréciations ont été bien différentes ; doué de qualités précieuses, qui lui ont permis de s'élever dans les premiers rangs de notre profession, il n'a pas recherché, au milieu de ses pairs, le charme que donne à la vie une affectueuse confraternité. Il avait éveillé bien des susceptibilités, soulevé

quelquefois des inimitiés qui l'avaient éloigné de nous, et lorsque, vers la fin de sa vie, on voulait le ramener à ces souvenirs, sa réponse était invariable : « *J'ai oublié tout cela.* » Devons-nous accepter cette parole qui, certainement, n'était pas dite sans amer-tume ? je ne le crois pas ; le temps a passé, emportant les hommes et leurs rancunes, nous pourrons aujourd'hui porter un jugement impartial, qui sera certainement plus vrai.

M. Léon-Clément Voillemier est né le 5 octobre 1809, à Vignory (Haute-Marne), où son père occupait la place de receveur ambulant des droits réunis, position qu'il quitta, peu de temps après la naissance de son fils, pour celle de receveur particulier des contributions indirectes à la Charité-sur-Loire. Ce fut dans cette petite ville que M. Voillemier passa toute son enfance et commença ses premières études classiques sous la direction d'un ecclésiastique.

M. Voillemier père était un homme instruit, imbu d'idées élevées ; mais une famille assez nombreuse, deux garçons et une fille, ne lui eût certainement pas permis de donner à ses fils une instruction suffisante pour embrasser des carrières libérales, si leurs aptitudes, vraiment exceptionnelles, ne leur eussent ouvert gratuitement, à Paris, les portes de la pension Mouron-Bellaguet.

Cette pension suivait les cours du collège Bourbon, aujourd'hui lycée Fontanes, où l'on ne recevait que des externes ; mais, contrairement à ce que nous voyons de nos jours, il y avait peu d'externes libres, presque tous étaient internes dans des pensions particulières, qui cherchaient une légitime renommée dans les nombreux succès de leurs élèves. Aussi voyait-on souvent ces pensions se disputer les élèves distingués, et, pour se les attacher définitivement, les prendre comme boursiers.

Un frère ainé de M. Voillemier, de 4 ans plus âgé que lui, avait fait, dans ces conditions, ses études à la pension Mouron-Bellaguet. Véritable modèle de dévouement dans le professorat, auquel il consacra toute son existence, M. Jules Voillemier n'avait pas encore terminé ses classes qu'il donnait déjà des répétitions à des camarades moins avancés ; aussi s'empressa-t-il d'appeler auprès de lui son jeune frère dont il dirigea les études avec une sollicitude toute paternelle.

Au moment où M. Voillemier, ses études terminées, se disposait à retourner à la Charité, éclata la Révolution de Juillet, appelant à la défense de la Charte toute la jeunesse libérale. MM. Voillemier se firent remarquer aux premiers rangs des combattants, et prirent une part active aux trois grandes journées qui envoyèrent mourir en exil ce prince que, quinze ans auparavant, Paris accueillait avec tant d'enthousiasme.

Contraste bizarre, ces deux jeunes gens, presque des enfants, qui venaient d'aider à renverser le trône du roi de France, avaient eu un oncle guillotiné pour avoir crié : Vive le Roi !

De retour à la Charité, M. Voillemier entra dans une étude de notaire, mais copier des minutes eut peu d'attrait pour lui ; aussi abandonna-t-il l'étude aux grands regrets de ses parents. Son caractère indépendant, difficile à diriger, les effrayait à un tel point qu'ils firent tout leur possible pour le faire entrer au séminaire, espérant qu'une règle sévère pourrait peut-être le discipliner.

La grâce divine peut toucher tous les coeurs ; mais M. Voillemier refusa obstinément de tenter semblable aventure et, malgré la certitude de ne recevoir aucun secours de sa famille, il revint à Paris avec l'intention d'embrasser une carrière libérale, comptant sur sa solide instruction littéraire pour subvenir aux besoins les plus pressants.

Ses débuts furent pénibles ; il eut de durs moments à traverser, enfin, grâce à la recommandation du proviseur du collège Bourbon, il put donner quelques répétitions, qui lui permirent de sortir de la misère.

Rien n'engageait M. Voillemier à faire de la médecine ; une raison même aurait pu l'en détourner : son frère ainé avait commencé ses études médicales, mais certaines répugnances invincibles l'avaient obligé de les abandonner. De son court passage à l'école, M. Jules Voillemier avait conservé d'agréables relations avec un groupe d'étudiants qui, presque tous, devinrent des maîtres et parmi lesquels il introduisit son frère.

C'était dans cette réunion d'élite que M. Voillemier passait une grande partie de ses soirées ; causeur aimable et spirituel, sachant beaucoup, aimant la discussion qu'il soutenait avec beaucoup de verve, il fut vite accueilli et recherché par ces hommes de talent. Un, entre autres, dont l'avenir paraissait devoir être des plus brillants.

lants, affectionnait particulièrement M. Voillemier. Charmé par sa mémoire prodigieuse, par sa rapidité à comprendre et à s'assimiler les sujets les plus difficiles, il l'engageait vivement à étudier la médecine, lui faisant remarquer qu'il n'avait pas à se préoccuper de la question d'argent, car, à titre de récompense nationale, un décret royal, de novembre 1831, avait accordé aux étudiants combattants de Juillet, une dispense des droits universitaires. M. Voillemier hésita longtemps, mais un jour, ainsi qu'il se plaisait à le raconter, assistant à des exercices de médecine opératoire, il fut si vivement intéressé qu'il comprit tout l'attrait d'une science qui donne une telle autorité à ceux qui l'exercent ; il se décida, cédant ainsi aux conseils de son ami qui devint pour lui le plus utile des maîtres, cet ami était Lenoir.

De terribles souffrances, au milieu desquelles le talent et l'amitié de M. Voillemier ne lui firent pas défaut, obligèrent Lenoir à quitter prématurément son service de l'hôpital Necker ; aussi peu d'entre nous l'ont-ils connu et, cependant, sa mémoire est toujours restée chère à la *Société de Chirurgie*, non pas seulement comme membre fondateur et bienfaiteur de la Société, mais parce qu'il a été un des chirurgiens dont elle peut à plus juste titre s'honorer.  
« C'était un praticien remarquable par la justesse de son coup d'œil, par la sûreté de son diagnostic, par la sagacité avec laquelle il saisissait les indications et par ce mélange de hardiesse et de prudence qui faisait reconnaître en lui la double influence de ses deux maîtres Blandin et Marjolin.

« Comme opérateur, il ne le cédait à aucun autre. Il maniait les instruments avec une élégance et une précision admirable, sans précipitation comme sans lenteur, sans trouble comme sans indifférence, ne cherchant pas à briller, mais seulement à être utile. »

Ce portrait que peut-être quelques-uns d'entre vous, Messieurs, ont déjà reconnu, a été tracé par Broca et permet, dans sa merveilleuse concision, de bien saisir l'influence que Lenoir dut exercer sur son élève.

Inscrit comme étudiant en 1833, M. Voillemier fut nommé le deuxième externe en 1835 et deux ans après, interne, le troisième sur la liste.

En 1839, il obtint à la Faculté le prix Monthyon avec un mémoire

intitulé : *Histoire de la fièvre puerpérale ou fièvre pyogénique*, observée en 1838 à l'hôpital de la Clinique.

Le titre de ce mémoire indique l'idée théorique que le jeune interne cherchait à faire prévaloir : la fièvre puerpérale est une maladie générale dont le caractère anatomique est la présence du pus dans l'économie, le point où on le trouve n'a aucune importance; ces idées sont bien opposées à celles que les recherches contemporaines nous ont fait admettre, mais ce mémoire est intéressant à lire, car on y trouve déjà la netteté et la précision qui se rencontreront dans ses autres publications.

M. Voillemier soutint, en 1842, sa thèse sur les fractures de l'*extrémité inférieure du radius*; ce travail qui contenait des idées entièrement nouvelles sur la transversalité de la fracture, la pénétration des fragments qui peut amener l'éclatement du fragment inférieur, l'engrenement (pénétration réciproque) venait modifier l'anatomie pathologique de cette lésion qu'un de nos plus savants correspondants semblait, dix ans auparavant, avoir établie définitivement. On peut, sans crainte d'exagération, affirmer que cette thèse a fait époque dans l'histoire de cette fracture que le génie de Dupuytren avait fait sortir de l'ombre.

M. Voillemier ne se présenta pas aux concours de l'adjuvat ou du prosectorat et, lorsqu'on le vit se faire inscrire, en 1843, pour le concours de l'agrégation, on ne soupçonnait nullement s'il pouvait être un concurrent redoutable.

Dès les premières épreuves, le doute n'existant plus ; parlant avec facilité et élégance, connaissant à fond la littérature classique, sachant admirablement exposer et diviser son sujet, argumentateur serré, il s'imposa de suite et le concours se terminait par la nomination de MM. Gosselin, Voillemier, Giraldès et Marchal de Calvi, les deux premiers nommés à l'unanimité. Il était difficile de trouver un jury plus éclectique, deux chirurgiens et deux.... erudits. C'est dans ce concours que M. Voillemier eut à traiter comme sujet de thèse : de la Claudication. La définition admise de la claudication était l'*action de boiter*, désignation vague et insignifiante ; dans le dictionnaire en 30 le sujet était traité en une demi-page, le Dictionnaire en 15 ne donnait même pas le mot, et sauf un travail de M. Sédillot, on peut dire que la question était entièrement à faire.

M. Voillemier s'en tira à son honneur, et, de cette thèse date

une définition réellement scientifique de cette infirmité : la *claudication* consiste dans l'inégalité des oscillations du corps pendant la marche; elle eût été complète si, comme l'a parfaitement indiqué, depuis, un de nos savants collègues, il y eût ajouté quelques mots sur la périodicité invariable des phénomènes.

L'année suivante, un nouveau concours nommait chirurgiens du bureau central: MM. Voillemier et Gosselin.

Ce double succès, remporté avec un tel compétiteur, pouvait permettre à M. Voillemier d'aspirer à la plus haute situation de notre profession ; chargé, pendant trois ans, comme agrégé, d'un cours de clinique chirurgicale, puis de la suppléance à la mort de Blandin et de Marjolin, il avait fait preuve d'un véritable talent de professeur, aussi n'hésita-t-il pas à prendre part au célèbre concours de 1851, d'où sortit vainqueur M. Nélaton. Il est très probable, me disait, il y a peu de jours, son ancien compétiteur, l'éminent chirurgien de la Charité, que Voillemier serait arrivé au professorat si le concours n'eût pas été aboli; mais la nomination directe lui enleva toute espérance de parvenir à cette position. Son esprit mordant n'était pas fait pour lui conquérir les amitiés indispensables à ce mode de nomination, et son passage à la direction des hôpitaux, qui aurait pu lui créer des sympathies, ne fut, au contraire, que l'occasion de griefs auxquels des intérêts personnels donnèrent une importance considérable.

Ce furent les événements de 1848 qui amenèrent M. Voillemier à la tête de l'administration des hôpitaux; en relation avec tous les chefs de l'opposition active et militante, ayant leurs grandes entrées au *National*, M. Voillemier et son frère Jules Voillemier étaient désignés pour recueillir leur part dans ce remaniement des places, résultat inévitable de tout bouleversement gouvernemental.

M. Jules Voillemier fut nommé conservateur du musée des médailles à la Monnaie; mais, chose exceptionnelle, et qu'on ne reverra jamais, même sous la République, il adressait, six mois après son installation, un rapport au ministre, proposant de supprimer la place qui n'était, disait-il, qu'une sinécure.

Le rapport ne fut pas pris en considération.

Avec le Dr Dumont, notre confrère Voillemier fut adjoint à M. le Dr Thierry, délégué à la direction des hôpitaux.

Jamais révolution ne fut accueillie avec plus d'enthousiasme par le corps médical que celle de 1848; la loi sur l'exercice de la médecine, proposée en 1847 par le gouvernement, avait justement effrayé les médecins; aussi ne trouve-t-on, dans tous les journaux de l'époque, que des paroles de joie et d'espérance. Profession, science, tout devait y gagner; l'affection, la concorde devaient remplacer la plus parfaite désunion qui régnait dans notre corporation, si, du moins, nous nous en rapportons à un de nos plus célèbres journalistes. « Dans la clientèle, écrivait-il, chacun cherche à supplanter son voisin; dans la science, celui-ci ne travaille que pour contredire celui-là; dans le monde, c'est à qui dénigrera son rival. » Pas plus que moi, Messieurs, vous ne prendrez au sérieux cette phrase qui peut-être ferait sourire même celui qui l'a écrite, mais j'ai voulu vous donner la note élevée de l'enthousiasme; les plus modérés se contentaient d'espérer un projet de loi plus libérale, et d'avancer que désormais nous n'avions plus rien à redouter pour l'institution du concours et le droit d'association.

Hélas, tous ces beaux rêves se sont vite envolés, peu de ces espérances ont été réalisées; nous sommes encore régis par la loi de 1803, et, l'an dernier, nous n'avons pas encore pu faire reconnaître d'utilité publique l'Association des médecins de France.

La nomination d'un délégué à la direction des hôpitaux était un événement considérable, qui modifiait de fond en comble un système d'administration contre lequel le corps médical des hôpitaux protestait depuis plusieurs années, et dont la suppression allait peut-être permettre d'obtenir des réformes indispensables.

Le système d'administration qui, en 1848, dirigeait les hôpitaux et hospices de Paris, remontait à 1801. La révolution avait détruit l'organisation des hôpitaux, et ce ne fut pas sans peine que l'on put reconstituer sur une base solide cette administration. Un homme dont le nom est resté célèbre dans l'histoire de la municipalité parisienne, le comte Frochot, vint mettre fin à un état de crise qui avait éprouvé si cruellement l'administration hospitalière de Paris, et, dans un travail remarquable, posa les bases de la nouvelle administration.

M. Frochot regardait comme impossible de confier à un seul homme la direction de tous les services qui devaient ressortir d'une aussi grande administration. « Vouloir réunir, disait-il, toutes

ces directions dans les mêmes mains, elles seront toutes négligées. La force et le temps manquent au zèle et au talent. Comment porter sur l'avenir une pensée que le présent envahit tout entière, et quels moments restent pour réfléchir à celui qui est toujours pressé d'agir. »

voulait mettre à la tête de l'administration une force centrale qui « fût aussi inaltérable dans ses éléments, que la faiblesse humaine peut le permettre, et qui, dépositaire de la volonté déterminée, la défendit contre toutes les influences »; aussi, proposait-il de former un conseil « inaccessible, disait-il, à l'intrigue comme à l'intérêt, ayant pour garants les lumières, les vertus, la probité, et pour salaire, l'estime, la gloire et le bien qu'il aura fait »; conseil ayant toute la direction, et pouvant faire exécuter ses délibérations par une commission chargée de la direction du mouvement journalier.

Le 27 nivôse an IX (17 janvier 1801), les consuls, acceptant les propositions du rapport, signaient un arrêté instituant la nouvelle administration des hospices civils de Paris, et le 5 ventôse an IX (24 février 1801), M. Frochot installait ce célèbre conseil général, qui devait, après avoir dirigé, non sans succès, les hôpitaux pendant un demi-siècle, être renversé dans une tourmente révolutionnaire éclatant un 24 février, jour anniversaire de son installation.

En remettant entre les mains du conseil général des hôpitaux, tous les services dépendant de cette administration, M. Frochot lui avait rappelé qu'une de ses premières pensées devait se porter sur l'organisation du corps médico-chirurgical, pour lui donner l'importance et la place digne du rôle considérable qui lui incombait.

Une année ne s'était pas écoulée, que le conseil général publiait un règlement qui organisait de la façon suivante le corps chirurgical :

A la tête de chaque grand hôpital, était placé un chirurgien en chef ayant sous ses ordres des chirurgiens ordinaires, des chirurgiens de seconde classe nommés pour six ans et des internes nommés pour quatre ans; quelques années plus tard on instituait des chirurgiens adjoints.

Le conseil avait rencontré de sérieuses difficultés pour constituer son personnel, aussi n'avait-il pas songé à en préparer un mouve-

ment régulier, et les chirurgiens en chef ainsi que les chirurgiens ordinaires étaient inamovibles et nommés à vie. Mais lorsque les années arrivant, il devint indispensable de remplacer certains chirurgiens qui ne pouvaient plus faire leurs services, il fallut recourir à un procédé toujours brutal et souvent injuste, la révocation ; Pelletan, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, arrivant un matin pour faire son service, recevait un avis du conseil lui annonçant qu'il n'était plus rien à l'Hôtel-Dieu et que Dupuytren, son chirurgien adjoint, était nommé chirurgien en chef.

Les nominations de chirurgiens en chef étaient faites par le ministre de l'intérieur qui choisissait sur une liste de cinq noms désignés par le conseil général au scrutin secret, soit parmi les adjoints de l'hôpital ou se trouvait la vacance, soit parmi les chirurgiens des autres hôpitaux.

On retrouverait aujourd'hui peu des procès-verbaux des séances du conseil général remontant à cette époque, l'incendie ayant presque entièrement détruit ces précieux documents, et, il serait difficile de savoir comment on procédait, si une bonne fortune, que nous devons à l'amour de Malgaigne pour les recherches historiques, n'eût sauvé du désastre le procès-verbal de la séance dans laquelle fut arrêtée la liste sur laquelle le ministre devait choisir le remplaçant de Pelletan.

Un premier tour du scrutin donna le plus grand nombre de voix, à Boyer et à Antoine Dubois, à égalité de suffrages, puis ensuite à Dupuytren et, après, à Marjolin. Un second tour désigna Richerand. La liste fut donc ainsi composée : Boyer, Antoine Dubois, Dupuytren, Marjolin et Richerand.

Il était difficile, ajoute Malgaigne, « de former une liste répondant plus nettement aux sentiments de l'opinion publique ; au-dessus de Dupuytren brillaient deux hommes, ils eurent le pas sur lui. Boyer avait déjà refusé l'Hôtel-Dieu, une première fois ; d'ailleurs il portait comme Antoine Dubois, la tache indélébile d'avoir été attaché à l'empereur, le choix de Dupuytren s'imposait donc à la signature du ministre. »

Il suffit d'évoquer ces souvenirs, pour faire comprendre combien ce système de remplacement et de nomination pouvait donner de déplorables résultats ; aussi, dès 1816, demandait-on plusieurs modifications qui firent l'objet des règlements de 1829 et 1839.

Ces règlements supprimaient toutes les distinctions de chirurgiens en chef, ordinaires, adjoints, de seconde classe et n'admettaient plus dans les hôpitaux qu'une seule classe de chirurgiens, pris parmi les membres anciens ou en exercice du bureau central, qui devaient être nommés au concours ; ces règlements, particulièrement celui de 1839, était d'une grande importance, puisqu'ils posaient en principe que, pour entrer dans les hôpitaux, il fallait être nommé au concours ; mais ils contenaient un article 27, qui devait pendant longtemps être une cause de lutte violente entre le conseil général et le corps médico-chirurgical hospitalier. Cet article 27 était ainsi conçu : « Les médecins et chirurgiens des hôpitaux et hospices sont nommés pour cinq ans », lorsque les cinq ans étaient écoulés, le conseil général pouvait les réélire tant qu'à l'époque de leur réélection ils n'avaient pas accompli : les médecins leur soixantième année et les chirurgiens leur cinquantième.

Cette réélection quinquennale était une menace constante, suspendue sur la tête des chefs de service ; aussi fut-elle vivement attaquée dans plusieurs rapports présentés par ce que l'on nommait les commissions médicales.

Le règlement de 1829 avait, en effet, décidé que, tous les ans, les médecins, chirurgiens et pharmaciens des hôpitaux nommeraient une commission composée de sept membres chargée de présenter au conseil général un rapport dans lequel devaient être exposées toutes les observations relatives aux services des hôpitaux ; ce rapport était adressé au conseil général qui, après l'avoir discuté, le faisait imprimer avec la réponse qu'il voulait bien lui faire.

M. Paul Dubois, rapporteur de la commission de 1839, après avoir énuméré toutes les modifications que l'on pouvait désirer dans les différents hôpitaux, avait critiqué, avec un remarquable talent, cet article 27 et en avait réclamé la suppression. Le conseil général avait répondu à ce beau et chaleureux plaidoyer par des arguments sans valeur.

En 1843, la commission, dans un rapport dont je ne puis faire l'éloge, car j'ai l'honneur de porter le nom du rapporteur, avait encore démontré toute l'iniquité de cette réélection quinquennale et détruit victorieusement toute la réponse faite par le conseil général au rapport de M. Paul Dubois ; mais, en outre, elle avait exprimé ses regrets sur l'absence complète de relations

entre les chefs du service et les membres du conseil général. Toutes les demandes des médecins ou chirurgiens, toutes les réclamations arrêtées, examinées par la commission administrative étaient ensuite transmises au conseil général qui, nouveau conseil des Dix, rendait d'immuables arrêts sans avoir entendu les intéressés.

La lecture du rapport produisit une vive émotion ; le conseil général refusa de le faire imprimer, mais les médecins, chirurgiens et pharmaciens, réunis en assemblée générale, en votèrent l'impression.

Deux ans plus tard, le rapporteur, soumis à la réélection, n'était pas réélu ; heureusement sa position indépendante lui permit de parler haut et d'obtenir sa réélection.

Cet aperçu rétrospectif permet de comprendre combien déplaisait ce rouage administratif et avec quelle espérance on accueillit la nomination de MM. Thierry, Dumont et Voilemier constituant la délégation mise provisoirement à la tête de l'administration, avec mission de constituer les services relatifs aux hôpitaux et hospices.

Le premier arrêté des délégués fut de supprimer le conseil général et de transformer les membres de la commission administrative en chefs de division.

Dans les premiers jours de mars, la nouvelle direction convoqua les chefs de service pour les consulter sur les réformes à introduire dans les hôpitaux ; une commission, présidée par M. Velpeau, et ayant pour rapporteur M. Tardieu, répondit avec empressement à cet appel.

Elle demandait : un directeur général assisté d'un conseil consultatif, dont la moitié des membres appartiendrait au corps médical des hôpitaux ; l'entrée de droit dans les hôpitaux, et par ordre de nomination des médecins et chirurgiens du bureau central, nommés exclusivement au concours ; la suppression de la réélection quinquennale ; la retraite à 60 ans ; le recrutement de tout le personnel du service de santé parmi les membres du bureau central *sans acceptation d'aucune spécialité*.

Ce remarquable rapport où l'on reconnaît la merveilleuse préci-

sion de son auteur, comprenait 24 propositions dans lesquelles étaient exposées toutes les réformes nécessaires.

Malgré ce véritable programme, malgré l'appui moral que donnait l'adhésion du service de santé, il faut croire que les trois délégués ne purent parvenir à s'entendre, car le gouvernement désigna, en septembre, une nouvelle commission chargée de lui présenter un règlement.

Cette commission, présidée par le préfet de la Seine, et comprenant douze membres dont cinq médecins et un pharmacien, n'arriva même pas à formuler un projet de règlement, et, le 10 janvier 1849, l'Assemblée nationale votait, sans discussion, le projet ministériel sur l'organisation de l'Assistance publique.

Cette loi de janvier 1849, qui régit encore l'Assistance publique, était une loi incomplète, car, si elle place à la tête de l'administration un directeur responsable avec un conseil de surveillance, elle ne donne pas à l'administration les ressources nécessaires à son indépendance, situation fausse dont on peut voir aujourd'hui tous les inconvénients.

Un des paragraphes spécifiait que les médecins, chirurgiens et pharmaciens seraient nommés au concours et ne pourraient être révoqués que par le ministre ; mais ce ne fut qu'en 1853, par un arrêté spécial rendu après de longues discussions, auxquelles prit une part active le rapporteur de 1843, que la réélection fut définitivement supprimée et que la limite d'âge fut fixée à 65 ans révolus pour les médecins et 60 pour les chirurgiens.

Le rôle des trois délégués ne fut donc pas très important, et d'après les procès-verbaux, échappés à l'incendie, que j'ai pu parcourir, M. Voillemier ne joua qu'un rôle effacé. Sauf le rétablissement de la 4<sup>e</sup> année d'internat, supprimée en 1842, qui fut demandé par une lettre signée de plusieurs internes, parmi lesquels se trouve le nom de Broca ; sauf quelques arrêtés insignifiants, les délégués ne furent occupés qu'à expédier les affaires courantes ; aussi lorsqu'ils quittèrent l'administration, l'un conseiller municipal, l'autre avec la direction d'une caisse de retraite, le troisième avec sa nomination de chirurgien d'un hôpital en construction, leur départ ne dut-il laisser que peu de regrets.

M. Voillemier attendit, jusqu'en 1854, l'ouverture de l'hôpital

Lariboisière et perdit ainsi cinq années de service sérieux dans les hôpitaux. Cette nomination avait été tout à fait irrégulière, car n'ayant pas encore fini son temps de bureau central, M. Voillemier ne pouvait pas se faire nommer chirurgien titulaire, aussi soulevait-elle de nombreuses récriminations qui ne furent pas étrangères à la rédaction du règlement que nous déclarons aujourd'hui accepter en entrant dans la société des chirurgiens des hôpitaux.

Dès qu'il fut à la tête d'un grand service chirurgical, M. Voillemier dirigea spécialement ses recherches sur les maladies des voies urinaires ; recueillant avec grand soin toutes les pièces pathologiques qu'il rencontrait, même dans les services étrangers, il put réunir une collection des plus intéressantes qui fait aujourd'hui partie du musée Dupuytren ; aussi lorsque M. Rayer institua, en 1862, les cours complémentaires, désigna-t-il M. Voillemier pour celui des maladies des voies urinaires.

Un traité complet devait être le résultat de ces nombreuses recherches ; malheureusement la mort vint surprendre M. Voillemier avant qu'il ait pu terminer cette œuvre importante, et seules les maladies de l'urètre ont été publiées.

Les maladies de la vessie étaient en voie de préparation ; plusieurs chapitres : l'hypertrophie de la prostate, les corps étrangers de la vessie, la description des principales tailles étaient écrits. Remis entre les mains de M. Le Dentu, ils trouveront place dans le savant volume que termine notre sympathique collègue.

Je connais peu d'ouvrages scientifiques dont la lecture soit plus attachante que celle de ce traité, on sent que M. Voillemier en l'écrivant n'a pas dû avoir un moment d'hésitation ; tout avait dû être pesé, discuté, résolu par des recherches cliniques approfondies et, lorsqu'il prit la plume, son livre devait être fait entièrement dans sa tête.

Le style simple, élégant, précis, l'absence de surcharges de bibliographie, si à la mode de nos jours, des observations bien complètes où l'on reconnaît l'ancien élève de Louis, des descriptions très exactes permettent de placer ce livre à côté de nos meilleurs ouvrages classiques.

Pour écrire un livre semblable « il fallait, a dit un de nos plus savants collègues, être doué à un haut degré de cet esprit critique qui fait distinguer le bon et le mauvais ; il fallait, enfin, posséder ce

sens chirurgical exquis qui ne s'acquiert que par l'expérience et la pratique de la chirurgie générale ».

Cette appréciation est vraie; car M. Voillemier, en se plaçant toujours au point de vue clinique, a eu surtout pour objectif le chirurgien au moment critique de la décision.

Toute la partie relative au traitement des rétrécissements est remarquablement traitée, il fait bien comprendre comment agissent les différents procédés et dans quelles circonstances il faudra recourir plutôt à l'un qu'à l'autre.

M. Voillemier fait jouer un rôle considérable aux phénomènes inflammatoires dans la dilatation des rétrécissements : placez une bougie dans un rétrécissement, de manière à le remplir sans le forcer, on éprouve après quelques instants plus de peine à l'en retirer qu'on n'en a eu à l'y mettre, mais si on laisse la bougie en place pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'un écoulement muco-purulent se soit établi dans le canal, on est tout surpris de pouvoir la remplacer par une autre beaucoup plus volumineuse. Que s'est-il donc passé ? Ce n'est pas, comme on le disait, en vertu d'une force expansive que le rétrécissement s'est élargi, mais il se produit, dit M. Voillemier, une destruction, ou, mieux, la résorption interstitielle d'une partie de ses éléments, travail auquel il donne le nom d'inflammation atrophique pour la distinguer de l'inflammation ulcérateuse produite par le procédé de Hunter. Toute cette théorie peut être discutée, mais elle est présentée avec un grand talent et donne l'explication de ces terribles accidents qui sont souvent le résultat du mauvais choix d'un procédé.

M. Voillemier était peu partisan de l'urétrotomie interne, qui l'effrayait ; il la regardait, réduite à elle-même, comme un moyen palliatif incapable de procurer une guérison de longue durée et encore moins une guérison radicale, aussi ne la conseillait-il que dans les cas de rétrécissement cicatriel trop résistant pour être vaincu par la divulsion.

Sous ce nom, M. Voillemier a fait connaître un nouveau procédé de dilatation rapide, méthode que Perrève, Michelena, Holt avaient cherché à faire accepter, mais leurs instruments avaient l'inconvénient d'opérer un écartement plus considérable dans un sens que dans l'autre. Le divulseur était mieux combiné, car, conservant

toujours sa forme cylindrique, son action est repartie également sur tous les points de la circonference de l'urètre.

Cet instrument contribuera certainement à faire conserver dans la thérapeutique des voies urinaires un procédé que de nombreux insuccès auraient relégué dans l'oubli.

Les poches urinaires, l'infiltration d'urine, les fistules urinaires sont étudiées avec une merveilleuse exactitude, permettant de suivre le processus de ces lésions, qui souvent forment une suite non interrompue d'accidents.

Tout en voulant rester clinicien, M. Voillemier savait être historien, et plusieurs pages peuvent être citées comme des modèles. L'historique de la dilatation et de la cautérisation des rétrécissements, celle de l'urétrotomie interne et externe, celle de la ponction de la vessie, montrent avec une grande précision les différentes phases par lesquelles ont passé ces procédés.

Je quitte à regret l'examen de cet excellent ouvrage ; on reconnaît en le lisant combien il est profitable, pour la science et pour les malades, de voir des chirurgiens développer des points limités de notre art et former ainsi cette classe élevée d'hommes spéciaux qui seront toujours acceptés parmi nous. Espérons qu'en haut lieu on finira par comprendre qu'on ne s'improvise pas spécialiste, qu'on ne devient qu'au prix de longues années d'études, et que vouloir reconnaître la spécialité qui ne repose pas sur une sérieuse pratique générale, constitue un sérieux danger pour les malades et un amoindrissement de notre profession.

Ce fut en 1853 que M. Voillemier fut nommé membre de la Société de Chirurgie, où il prit part à quelques-unes de nos grandes discussions, celle de l'urétrotomie interne, celle de l'hygiène hospitalière, où il se fit le défenseur des grands hôpitaux, celle de la syphilis héréditaire.

Cette question fut portée à votre tribune à la suite d'un remarquable mémoire de M. Cullérier, où ce savant syphiligraphe vint soutenir que l'hérédité paternelle de la syphilis n'existant pas et qu'un père syphilitique engendre des enfants sains, exempts de syphilis.

Cette communication souleva un étonnement général ; mais personne n'était en mesure de répondre en apportant des faits positifs ; on critiqua plutôt qu'on ne résuta, et M. Voillemier, dans une

argumentation très serrée, termina en disant : « Si on acceptait les idées de M. Cullérier, on ne serait plus, en réalité, que l'enfant de sa mère, le père ne serait plus que *l'occasion*. » Le mot est spirituel, mais il n'a pas suffi pour détruire le beau travail de M. Cullérier.

Les recherches, réclamées pour sa thèse inaugurale, attirèrent toujours M. Voillemier vers l'étude des traumatismes osseux ; un mémoire sur les *fractures par pénétration*, un autre sur les *fractures par arrachement* lui permirent d'exposer plus complètement certaines propositions qu'il avait indiquées dans sa thèse. Son travail sur les *fractures verticales du sacrum*, sur les *fractures de l'aile du sacrum par écrasement* resteront des modèles de descriptions que l'on consultera toujours avec profit.

M. Voillemier n'entra que tard à l'Académie de médecine : porté, en 1872, le sixième sur la liste, il arriva en ballottage avec Dolbeau, mais, en 1873, la section de médecine opératoire le plaça en première ligne et assura son succès.

Cette nomination était juste et, si elle s'était fait attendre, on pourrait trouver la cause de ce retard dans des raisons un peu étrangères à l'examen des titres.

Très spirituel, mais d'un esprit mordant et railleur, M. Voillemier éloignait les sympathies, il effrayait par des théories qu'il n'aurait jamais mises en pratique.

Pour le plaisir de dire une plaisanterie, rien ne l'arrêtait, pas même son intérêt personnel; passant son second examen, M. Pierry lui demanda : « Qu'est-ce que c'est que la plessimétrie ? » A peine la question était-elle posée que la réponse arrivait : « Je ne connais pas cette maladie. » Il fallut toute l'influence des autres juges, satisfaits des réponses du candidat, pour calmer la colère de l'irritable examinateur.

M. Voillemier reconnaissait lui-même combien son esprit caustique et frondeur lui avait causé de préjudice; et, portant son regard sur l'avenir de son jeune fils, il se promettait de réprimer soigneusement en lui toute tendance à la raillerie, car il avait appris à ses dépens combien cette arme facile à manier fait de cruelles et sanglantes blessures.

La Rochefoucauld définit ainsi la raillerie : « C'est un air de gaîté qui remplit l'imagination et qui lui fait voir en ridicule les objets qui se présentent, l'humeur y mêle plus ou moins de douceur ou

d'appréte. » Il faut reconnaître que M. Voillemier y mêlait un peu d'appréte; son regret de n'être pas arrivé à une position à laquelle il pensait que son talent lui permettait d'aspirer; peut-être aussi les déceptions éprouvées par son maître et ami Lenoir, dont il avait partagé toute l'amertume, l'avaient rendu peu indulgent. Il critiquait vivement et ses appréciations, colportées parce qu'elles étaient spirituelles, arrivaient souvent à un but qu'il n'avait pas visé.

A l'égard de ses élèves, M. Voillemier était tout autre. Bon, serviable, heureux de pouvoir les diriger dans leurs études et dans la clientèle, il n'hésitait pas, lorsqu'il connaissait parmi eux des infortunes, à leur venir en aide avec une exquise délicatesse. Une seule chose, me racontait en riant un de ses élèves, eût pu le rendre jaloux, c'était la taille, aussi aurait-il été tenté de toujours prédire un brillant avenir à un élève de haute stature.

M. Voillemier était, en effet, d'une taille au-dessous de la moyenne; une main très fine, un pied microscopique lui donnaient un cachet de distinction, que complétait toujours une mise très soignée. Sa phisyonomie, vive et animée, était le véritable miroir de son caractère : des yeux doux et une bouche moqueuse.

Très recherché dans le monde, M. Voillemier était arrivé de bonne heure à une grande situation de clientèle; partout il était traité comme un véritable ami. Zélé, assidu auprès de ses malades, il oubliait souvent de réclamer ses honoraires et jamais il ne voulut se prêter à ces transactions d'argent qui déconsidèrent une profession.

Son désintérêt n'allait pas cependant jusqu'à admettre ces marchandages si fréquents chez les gens du monde, et d'un mot il savait les arrêter. Un jour, se présente dans son cabinet un malade atteint d'une affection qui exigeait une exploration souvent pénible pour le patient, mais toujours très désagréable pour le chirurgien. La consultation terminée, une somme des plus ordinaires est demandée au client qui voulait s'acquitter; récrimination du malade, qui trouve le chiffre exagéré; alors, sans rien répondre, M. Voillemier lui met le double de la somme dans la main, et faisant le geste de se déshabiller : « Voulez-vous, lui dit-il, m'en faire autant? »

L'heure de la retraite arriva en 1873, et ce ne fut pas sans une certaine résistance que M. Voillemier quitta l'Hôtel-Dieu; l'année

précédente, en récompense des services qu'il avait rendus pendant le siège, il avait été promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

Toujours actif, d'une santé excellente, M. Voillemier semblait devoir vivre longtemps, mais, le 12 janvier 1878, après une matinée consacrée à ses malades, il s'amusait à suivre les jeux de ses enfants, lorsqu'il perdit connaissance ; il était frappé mortellement. Le lendemain, sortant du coma, il fit signe qu'on lui donnât de quoi écrire, il ne traça qu'un mot mais un mot énergiquement expressif, qui prouvait qu'il ne se faisait aucune illusion ; ce fut tout : vingt-quatre heures après, il rendait le dernier soupir.

M. Voillemier n'a pas beaucoup écrit, mais il avait horreur de la banalité; aussi ne se décidait-il à prendre la plume que lorsque un fait bien observé lui permettait de pouvoir en tirer des conclusions intéressantes et surtout neuves.

Digne élève de Lenoir, il affectionnait toutes les opérations délicates qui exigeaient l'adresse et l'élégance. Il a laissé un récit intéressant de restauration des organes génitaux atteints d'une affection heureusement rare, l'éléphantiasis. Le scrotum et la verge ne formaient plus qu'une tumeur considérable ayant 110 centimètres de circonférence dans un sens et 50 dans l'autre, dont fut enlevée une masse ne pesant pas moins de trois kilogrammes. L'opération, habilement combinée, fut faite avec un grand succès et permit à M. Voillemier de montrer que l'état morbide de la peau, qui doit fournir les lambeaux, n'est pas une contre-indication et qu'au lieu de disséquer complètement le lambeau supérieur destiné à recouvrir la verge, il est bien préférable de le laisser adhérent à la face dorsale du pénis.

D'un esprit ingénieux M. Voillemier apporta souvent, dans différents procédés, d'heureuses modifications : ainsi dans l'amputation sus-malléolaire, la construction d'un lambeau postérieur, contenant tout le tendon d'Achille ; dans le traitement des fistules péniciennes, la suture des lambeaux avivés non par leur face profonde mais par leur face cutanée ; dans la ponction de la vessie, il a conseillé la voie sous-pubienne qui, dans certains cas d'hypertrophie et de rétraction de la vessie, devra rendre un vrai service.

A l'hôpital, M. Voillemier était un chef intéressant, il voyait vite et un véritable sens clinique le conduisait sûrement au diagnostic.

On peut dire que M. Voillemier appartenait à la grande école chirurgicale, et un de ses élèves dont nous saluions, il y a peu de jours, le beau et légitime succès, me disait : « Si j'ai fait de la chirurgie, c'est à Voillemier que je le dois; il savait la faire aimer en montrant toujours le côté élevé. »

Ne penserez-vous pas comme moi, Messieurs, qu'un tel jugement est un bel éloge, et qu'y ajouter un mot ne pourrait que l'amoindrir?